

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 19 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 14 mars 2024, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	Mme Sylvie ROCHE
Mme Danielle GRANOUILLET	Mr Romain FERRIER
Mr Jean-Baptiste GIRARD	Mr Gilles MARQUET
Mme Agnès TARTRY - LAVEST	Mme Eliane GRANET
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Isabelle GROUIEC
Mr Gilles BERGAMI	Mme Elisabeth BRUSSAT
Mme Julie MONTBRIZON	Mr Cédric DAUDUIT
Mr Daniel PEYNON	Mme Patricia LACHAMP
Mme Annick FORESTIER	Mr Florent MONEYRON
Mme Déolinda DE FREITAS	Mr Jean-Louis DERBIAS
Mr Alain COSSON	Mme Michelle CIERGE
Mme Marie-France MARMY	Mme Séverine VIAL
Mr Christian BOURNAT	Mr Yannick DUPOUE
Mme Catherine MORAND	Mr Antoine LUCAS
Mr Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET

Suppléant présent : M. BLANC Patrice

Etaient représentés (procuration) :

- Mme Nicole BOUCHERAT donne pouvoir à M. MONEYRON Florent
- Mr Bernard FRASIAK donne pouvoir à Mme VIAL Séverine
- Mr René BROUSSE donne pouvoir à Mme CIERGE Michelle

Absent : Mme OLIVON Anne-Marie, Mr Thierry TISSERAND

VOTE : En exercice : 35 Présents : 31 / Représentés : 3 Votants : 34

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mr Jean-Louis DERBIAS, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Objet : ZIH : Approbation du périmètre d'extension

ZIH : APPROBATION DU PERIMETRE D'EXTENSION

VU le SCOT Livradois-Forez approuvé le 15 janvier 2020 ;

VU le débat du PADD en conseil Communautaire en date du 19/12/2023 ;

Madame la Présidente rappelle que le secteur de la ZI les Hautes dispose d'un potentiel foncier économique intéressant pour l'accueil d'entreprises artisanales. En effet, plusieurs terrains sont classés actuellement en zone UJ et peuvent accueillir des projets d'entreprises comme c'est déjà le cas sur la frange sud de la ZI les Hautes.

Afin de construire une stratégie d'accueil des entreprises sur le long terme, d'aboutir à un périmètre cohérent en termes de gestion de ZI et d'éviter une commercialisation des terrains au fil de l'eau sans maîtrise foncière, Madame la Présidente propose au conseil communautaire :

- D'acter l'extension du périmètre de la ZI les Hautes à l'ensemble des terrains classés en zone UJ conformément au plan annexé à la délibération ;
- De mandater l'EPF-SMAF pour le portage et l'acquisition des terrains à terme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,
Fait et publié à Lezoux, le 21 mars 2024
Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente